

Nous allons aujourd'hui chercher des solutions à un problème qui est le suivant : comment améliorer la qualité de la justice française en maritime ?

Vous avez tous pu constater parfois certains défauts ou dysfonctionnements du service public de la justice, qu'on peut distinguer de la justice privée qu'est l'arbitrage. Ce n'est pas toujours le cas bien sûr. Parfois nous avons des jugements bien rédigés, qui ont tout compris, qui respectent les faits au lieu de les ignorer, qui répondent aux moyens des parties au lieu de marcher dessus ou d'en recopier un en ignorant l'autre,, qui adoptent un véritable raisonnement d'auteur au lieu de suivre un langage stéréotypé mais tout le monde n'a pas cette chance et quand on compare les deux ou trois pages de motivation de certains jugements aux trente ou quarante pages de motivation des décisions qui nous viennent d'Angleterre, des Etats-Unis, des Pays Bas, même d'Italie, d'Espagne, il n'y pas toujours de quoi être particulièrement fier.

Ceux d'entre vous qui ont eu l'occasion d'assister à une procédure anglaise ont pu le constater : l'avocat cite un document et au même moment les arbitres ouvrent le classeur, saisissent ledit document et suivent la citation en mettant leur doigt sur la phrase citée. Il ne faut en effet pas seulement rendre la justice mais montrer qu'on la rend. Et d'ailleurs les gens ont si peu confiance en notre justice que le nombre des affaires contentieuses baisse régulièrement depuis des années. C'est également le cas à Londres mais probablement en raison du coût très élevé des frais d'avocat, donc pour une raison différente.

Puisque nous sommes en période de carême et que nous allons vers Pâques, c'est le bon moment pour faire un bilan, faire notre "*mea culpa*" en regardant lucidement ce qui ne va pas chez nous et rechercher comment la "*résurrection*" pourrait venir.

Pour moi l'amélioration tient à un mot : des juridictions spécialisées.

Est-ce possible chez nous ? Et comment est-ce possible ?

Je l'ignore. C'est pourquoi il fallait étudier tout cela, mener une enquête, consulter des personnes compétentes.

Dans cette perspective j'ai confié ce rapport à Patrick Michalek. Vous connaissez tous cette nouvelle procédure des rapports que j'ai mise en place. Voici le premier. J'espère qu'il y en aura d'autres car c'est un instrument utile de réflexion et de proposition de réformes.

Je tiens à féliciter chaleureusement M^e Michalek pour ce travail profond, méthodique, qui lui a certainement pris beaucoup de temps. Patrick Michalek n'a pas ménagé ses efforts et il a été utile à notre Association. J'invite au passage ceux qui auraient la "*vocation*" du rapport à me le faire savoir.

Quoi qu'il en soit nous allons maintenant examiner cette question des juridictions spécialisées que Didier Le Prado a accepté de traiter.